

## Mesures administratives COVID-19

Prenez note qu'à ce jour, les bureaux administratifs de la MRC du Domaine-du-Roy demeurent ouverts. Nous demandons toutefois aux citoyens de faire preuve de jugement et de respecter les directives et les recommandations du Gouvernement du Québec afin de protéger notre personnel, leur famille et l'ensemble de la population. Ainsi, nous vous demandons d'éviter de vous présenter à nos bureaux, à moins que votre situation ne l'exige vraiment, de manière à limiter au maximum les contacts.

Vous souhaitez transférer votre bail de villégiature? Vous planifiez des travaux de construction ou de rénovation à votre chalet en forêt? Plutôt que de venir rencontrer nos employés, nous vous invitons à remettre votre visite à plus tard ou à communiquer directement avec eux par téléphone ou par courriel. Ceux-ci se feront un plaisir de vous répondre rapidement, comme à l'habitude.

En ce qui concerne le paiement des taxes municipales ou du loyer de votre bail, nous vous rappelons qu'il est possible d'acquitter le solde de votre compte par le site internet de votre institution financière. S'il vous était absolument impossible de le faire par les moyens électroniques à votre disposition, veuillez nous en aviser rapidement afin de voir les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Puisque la situation est appelée à évoluer, la MRC du Domaine-du-Roy publiera régulièrement une mise à jour de ses décisions. Les citoyens sont invités à consulter le site Internet ([mrcdomaineduroy.ca](http://mrcdomaineduroy.ca)) et la page Facebook de la MRC pour se tenir informés de l'évolution de la situation.

### **Pour communiquer avec nous :**

Par téléphone : 418 275-5044 ou 1 888 475-2440

Par courriel : [info@mrcdomaineduroy.ca](mailto:info@mrcdomaineduroy.ca)

Nous vous remercions de votre collaboration.

DONNÉ à Roberval ce seizième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt.



Mario Gagnon  
Directeur général